

Accueil extra-familial

Berne 5 juin 2014

*Académie des sciences humaines et sociales
Union Patronale Suisse
Pro Familia*

Situation dans le Canton de Vaud en 2000

- Insuffisance de places d'accueil
- Financement à la charge des communes et des parents
- Disparité entre les régions

Les solutions proposées en 2000

- **Projet du Conseil d'Etat 2000:**
 - maintien du statu quo, voire perte de certains acquis
 - pas de solution de financement
- **Initiative socialiste Vaud :**
 - financièrement lourd pour les collectivités, droit fondamental?
- **Initiative Confédération :**
 - proposition innovante et concrète (100 millions/an)
- **Union patronale suisse et Pro Familia :**
 - pas de solution financière proposée
- **Constitution vaudoise :**
 - Art 63 al2 – en collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent l'accueil préscolaires et parascolaires des enfants

Le contexte politique en 2000

- Position politique privilégiée
- Députée depuis 1991
- Conseillère municipale à Lausanne depuis 1994 dicastère Ecole, formation Jeunesse et aussi responsable des crèches garderies
- Création d'un groupe de réflexion mixte
 - CVCI, Centre Patronal, Caisse allocation familiale vaudoise,
 - députés choisis pour leurs compétences,
 - suivi de consultations avec les syndicats et directrices des crèches

Recherche d'une solution nouvelle

- **Alléger** les charges financières des communes
- **Intégrer les milieux professionnels** intéressés et des donateurs
- Entrer en **partenariat** avec toutes les organisations en lien avec la famille et les parents

Notre proposition en 2000

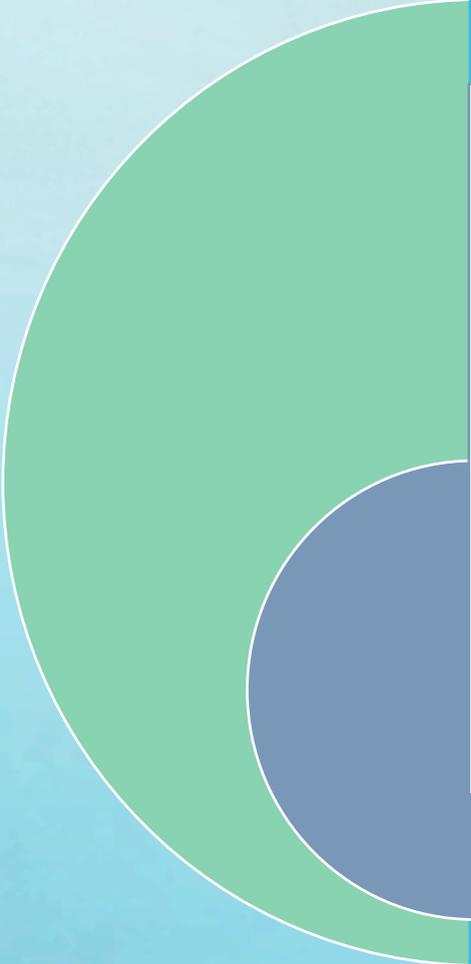


Objectifs de la motion

- Augmenter le nombre de places d'accueil des enfants
- Permettre aux intéressés :
 - Etat, communes, parents,
 - entreprises de participer au financement et aux décisions
- Création d'un observatoire de la petite enfance



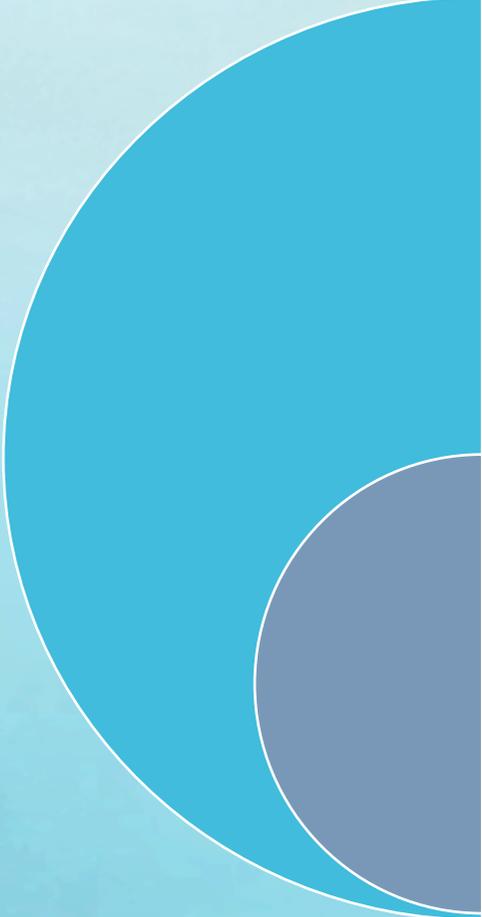
Partenariat
Public - Privé



Objectif de la loi

- **Accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans**
- **Création de 2'500 nouvelles places en 5 ans**
- **Soutien financier aux structures existantes**
- **Accueil d'urgence**
- **Création de réseaux**

Votée en 2006



Création d'une fondation de droit public

- Partenariat public privé
- Incitation et pas d'obligation
- Regroupement des communes en réseaux

Conseil de Fondation élu pour 5 ans

Etat de Vaud: 3 membres

Communes: 3 membres

Organisations Patronales: 3 membres

Chambre Consultative: 3 membres



Une Chambre
Consultative



Milieux intéressés par
la petite enfance



Parents, syndicats,
accueil familial et
préscolaire, réseaux

Mission de la Fondation

Evaluer les
besoins

Reconnaitre les
réseaux
d'accueil

Evaluer
l'adéquation entre
offre et demande

Coordonner et
favoriser
développement de
l'offre

Subventionner
l'accueil de jour
par entremise des
réseaux

Développer
l'accueil
d'urgence

Les réseaux

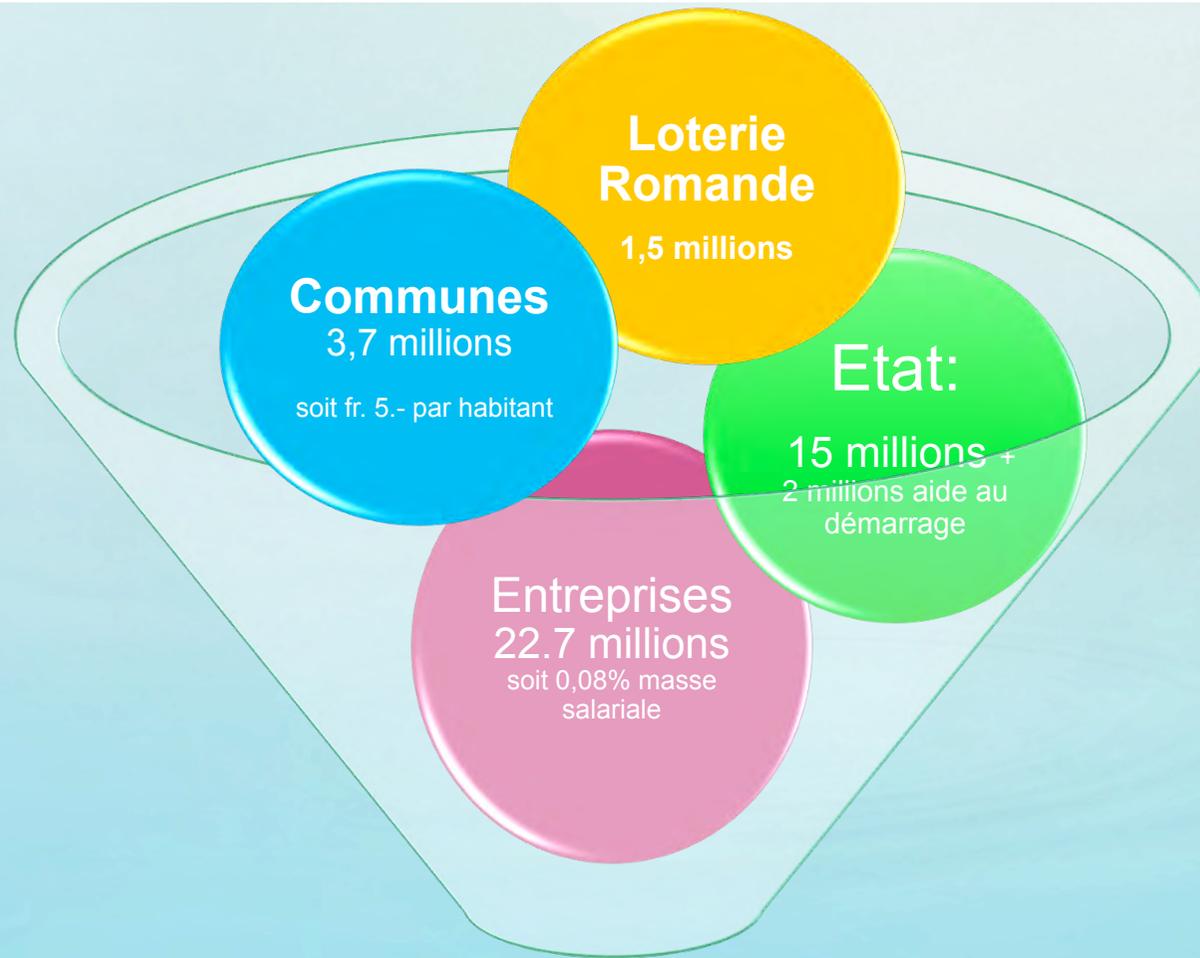
Critères de reconnaissance des réseaux

- **Le réseau** comprend au moins une commune
- Offre des places autorisées dans au moins deux des trois types d'accueil (collectif préscolaire et parascolaire, familial)
- Définit une politique tarifaire en fonction du revenu des parents
- Applique le principe du libre accès à toutes les places du réseau pour ses membres

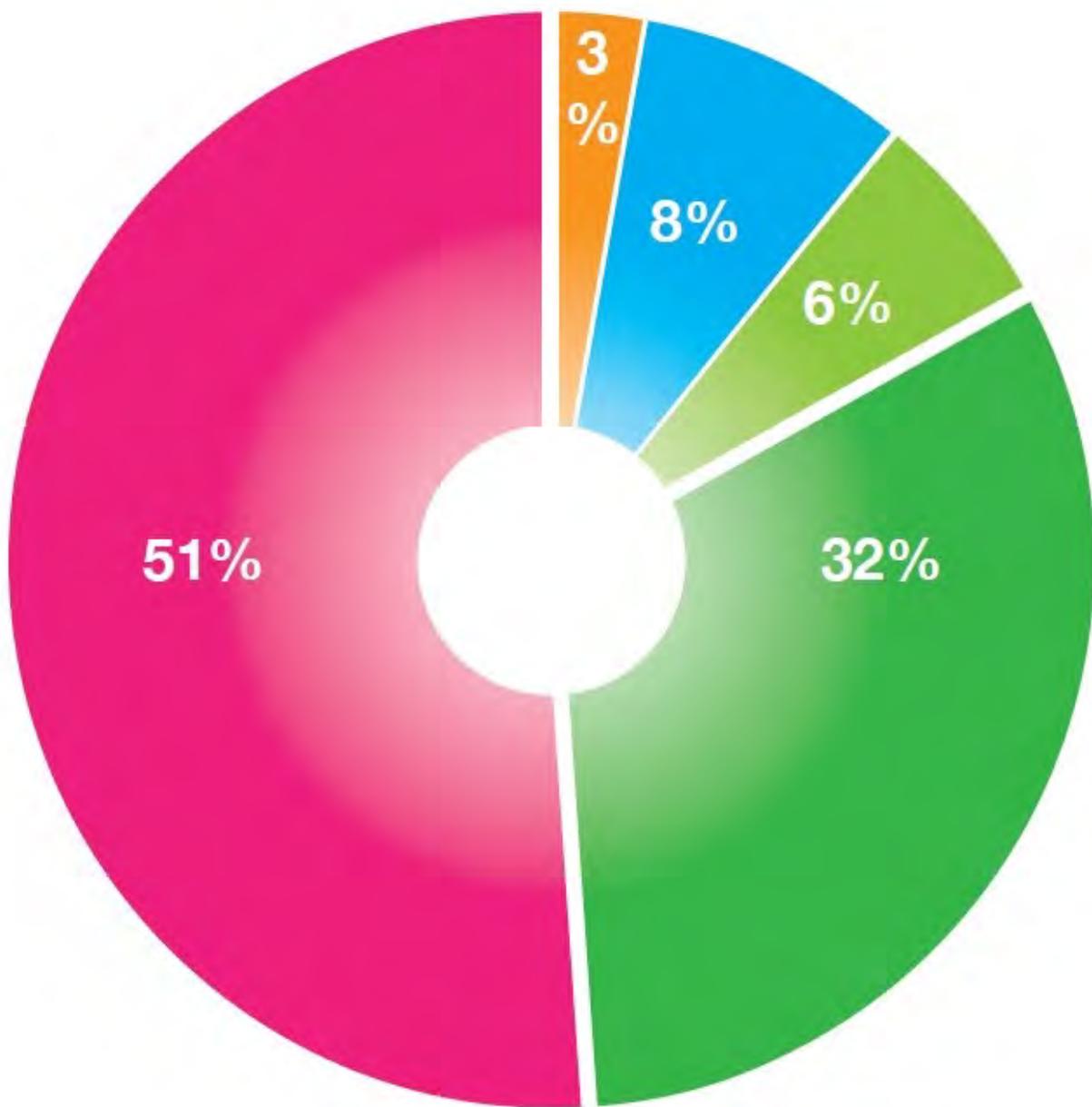
Qui peut faire partie d'un réseau?

- Collectivités publiques (*communes, Etat de Vaud, en qualité d'employeur*)
- Structures d'accueil
- Etablissements d'intérêt public (*p.ex hôpitaux, EMS*)
- Entreprises (*p. ex. CIO, Orange, EOS, Bobst, Hublot, Nespresso, Philip Morris*)
- Hautes écoles (*p. ex. UNIL. EPFL*)

Les flux financiers de l'ensemble du dispositif

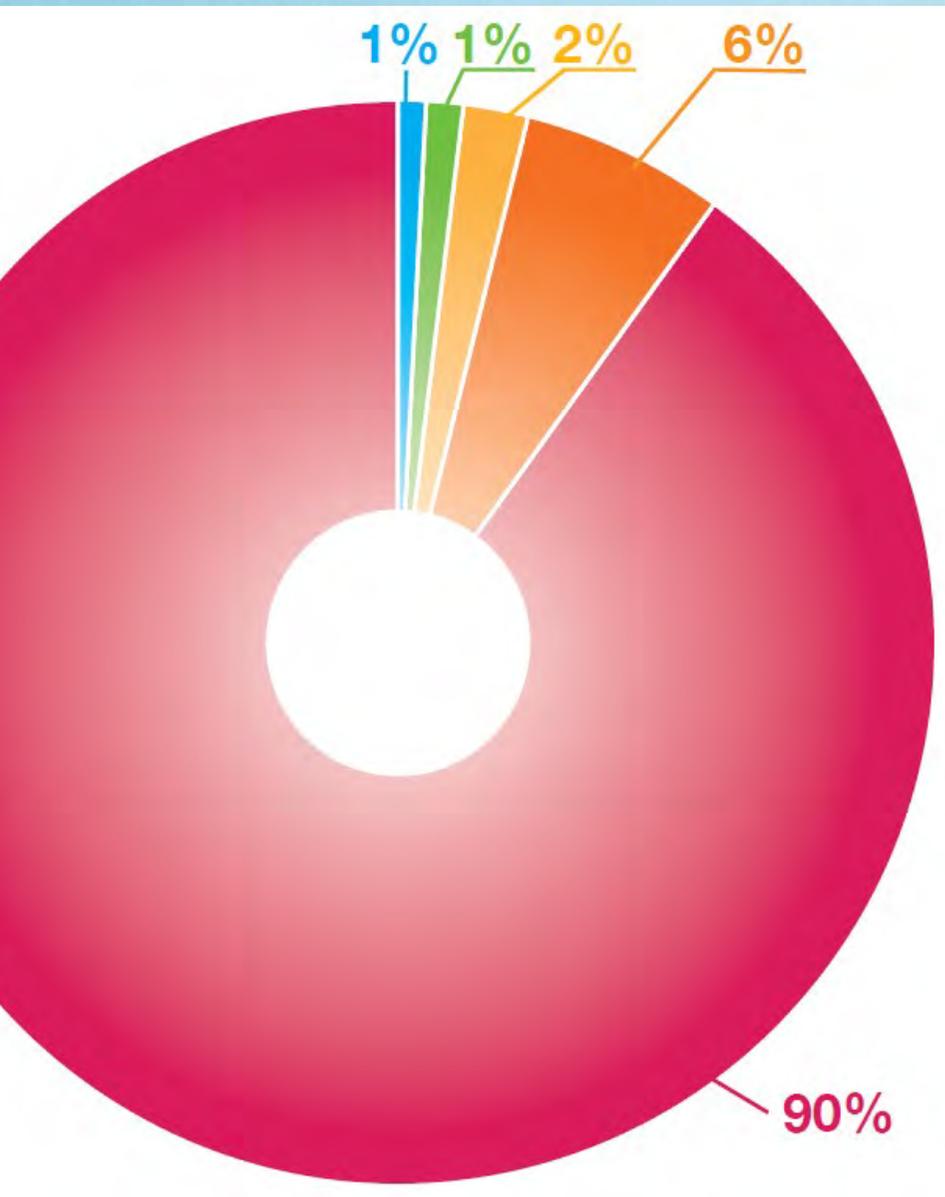


Ressources horizon 2013=> 45 millions



-  **Loterie Romande**
-  **Contribution-socle des communes**
-  **Fonds d'aide à l'enfance**
-  **Subvention cantonale**
-  **Contribution des employeurs**



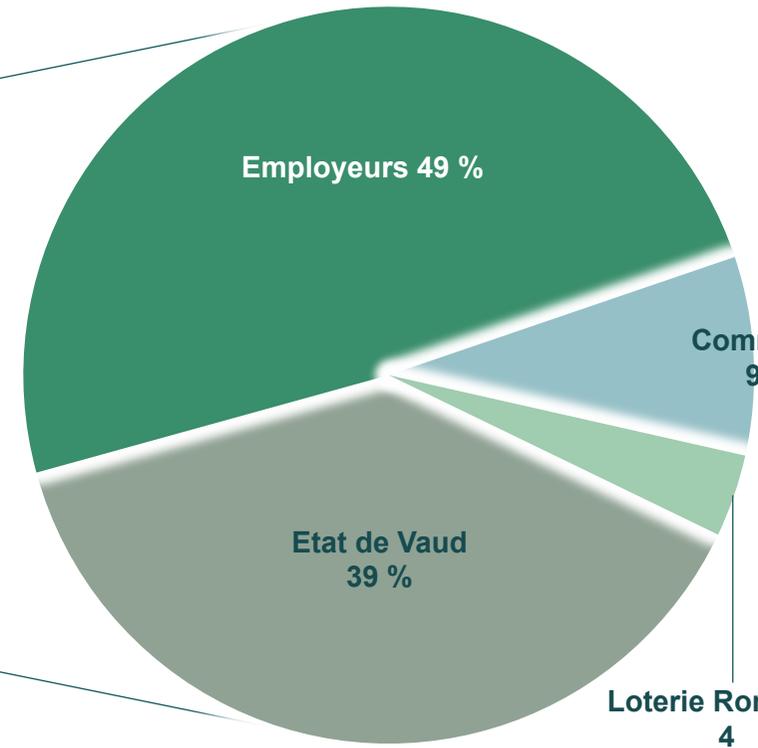
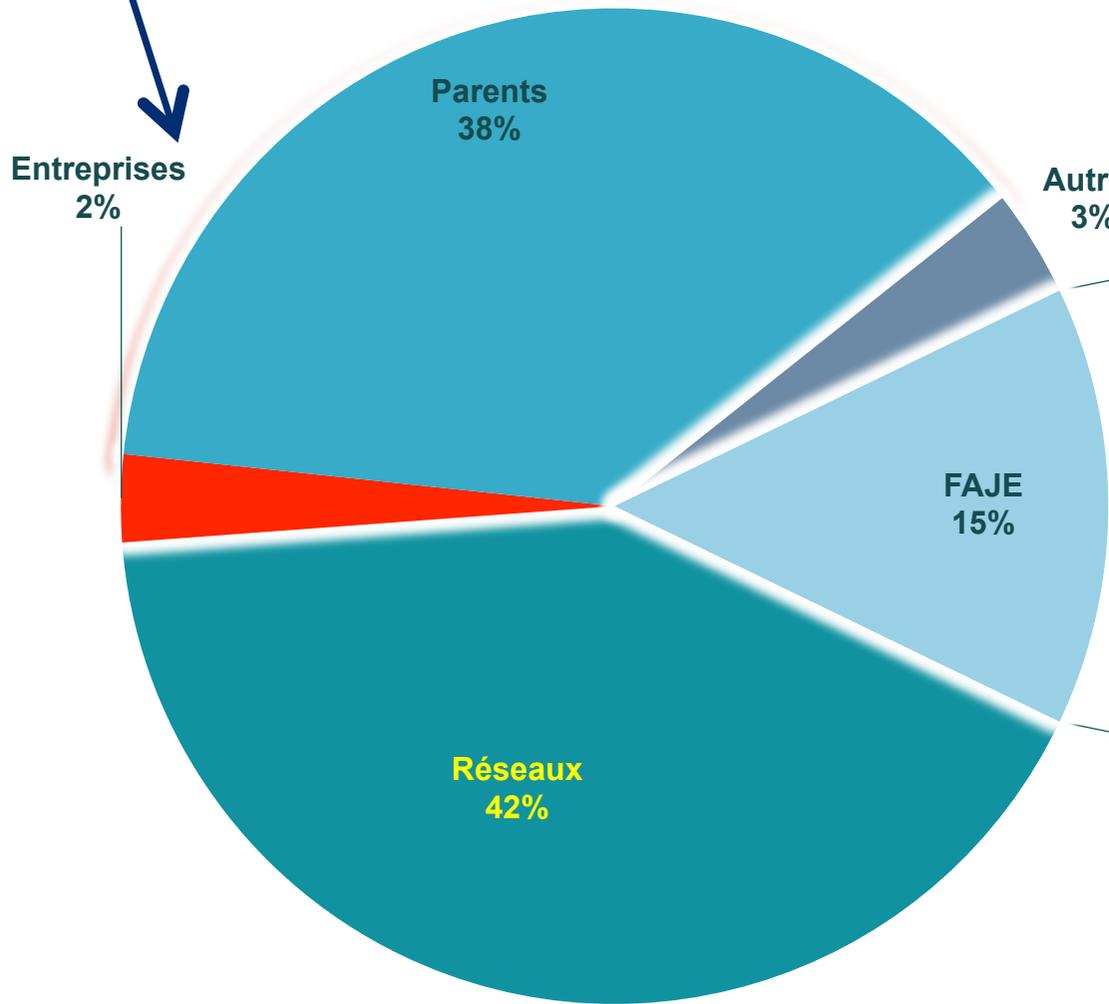


- 0.646 mio ■ **Fonctionnement de la FAJE**
- 0.650 mio ■ **Accueil d'urgence**
- 0.668 mio ■ **Organismes actifs dans l'accueil de**
- 3.008 mio ■ **Aide au démarrage**
- 43.471 mio ■ **Subventions annuelles**

Répartition des charges selon les différents contributeurs en 2012 pour l'accueil de jour des enfants-Vaud

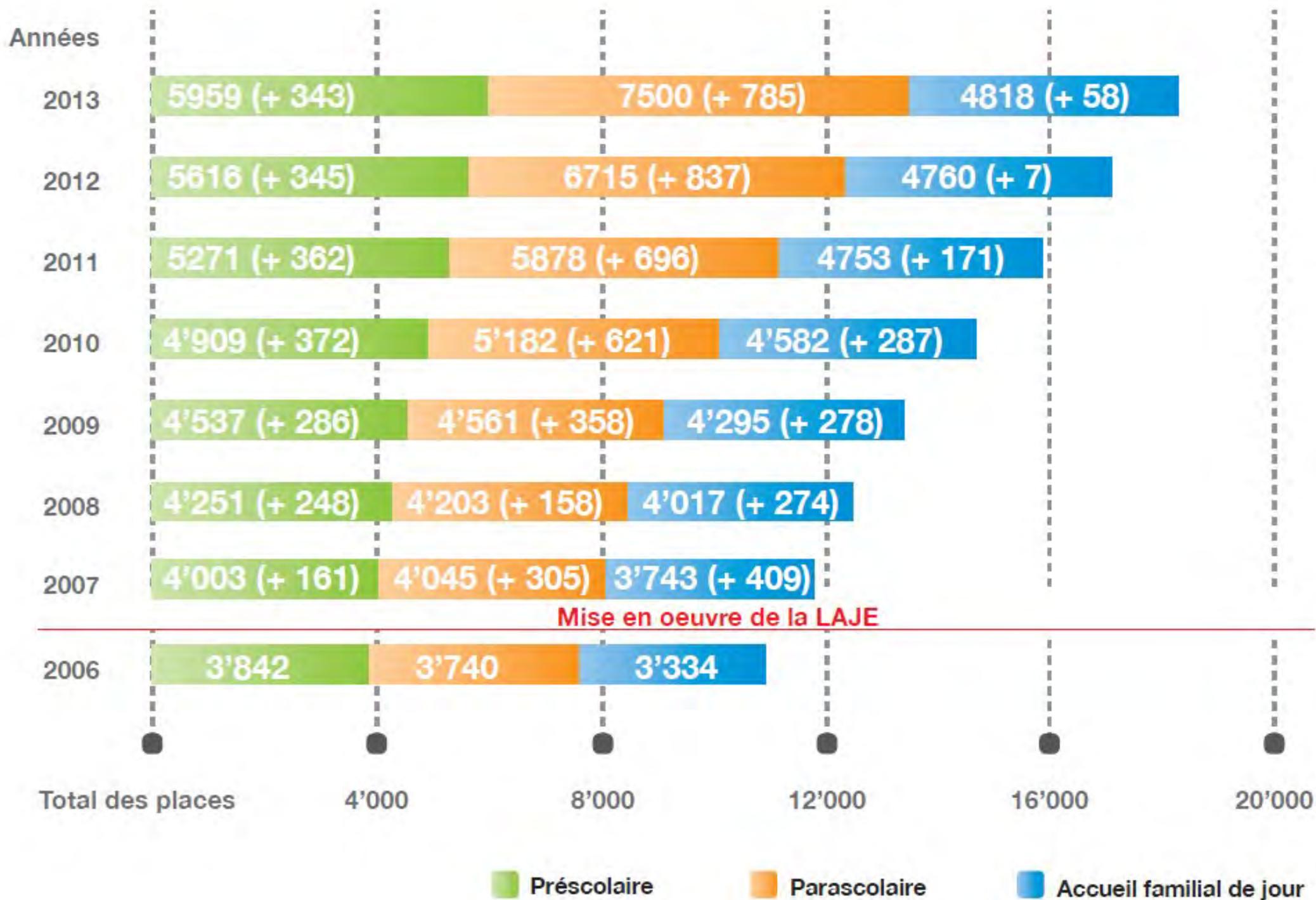
300 millions

45 millions



Les types d'accueil

Préscolaire(nurseries) accueil familial, parascolaire



Le bilan et conclusion

Le Bilan après 7 ans

- Nombre de places **nouvelles** plus de 7'300
- Nombre de réseaux 29 au lieu de 339 communes
- 99% de la population du canton est desservie
- L'objectif de la première loi de 2005 était de 2500 places, en 5 ans a été très largement dépassé
- Le taux de couverture a passé de
16,4% à 25,9% => objectif 2017 :27%

Conclusions

Malgré les efforts:

- Un manque de places et des listes d'attente
- **La nouvelle loi** adoptée en septembre 2013 renforce le soutien à la Fondation et lui donne enfin les moyens pour développer l'accueil
- elle prévoit une **liste d'attente centralisée par réseau**
- Le programme législature du Conseil d'Etat vaudois prévoit **un taux de couverture de 27%** pour 2017